

Grand Paris : un risque d'effets frontière à relativiser

Etudes et statistiques 15 février 2017

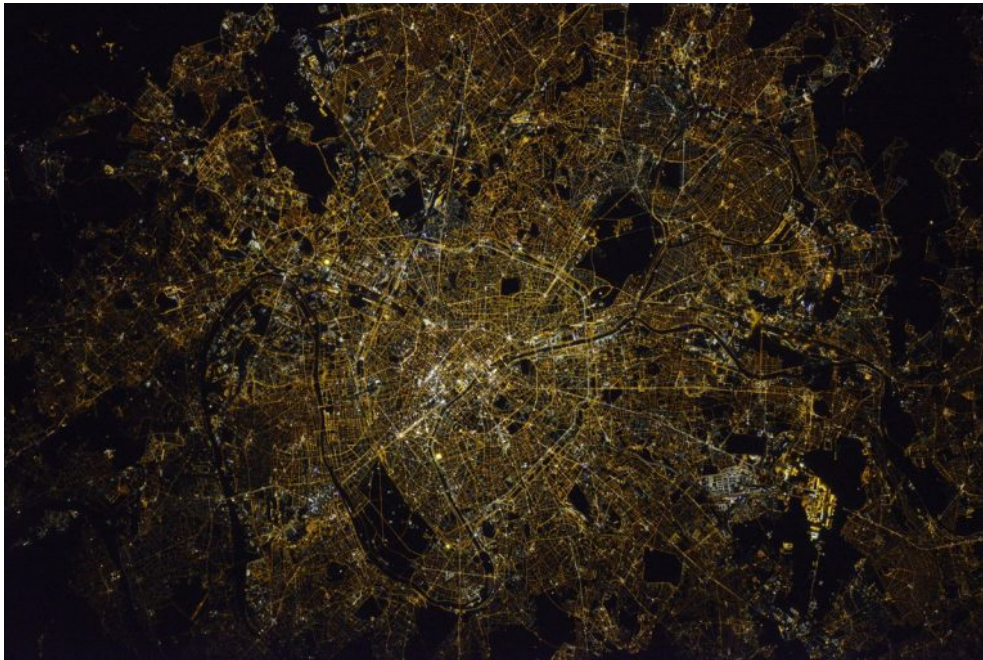
« La crainte d'une accentuation des effets centrifuges de la métropolisation par la création d'un acteur majeur sur le cœur de l'agglomération parisienne - la métropole du Grand Paris - est réelle mais à relativiser », écrivent l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et l'Institut d'aménagement d'Ile-de-France (IAU) dans une étude conjointe réalisée pour le compte du Forum métropolitain du Grand Paris.

Si le poids du centre de la région, en termes de démographie, d'emplois ou encore de richesse économique est significatif, « il n'est pas possible de caractériser à l'heure actuelle une frontière séparant des dynamiques divergentes de développement, entre centre et périphéries de la région », estiment l'Apur et l'IAU dans une étude conjointe réalisée pour le compte du Forum métropolitain du Grand Paris. Un travail intitulé « Nouvelle organisation territoriale pour le Grand Paris : quel risque d'effets frontière ? », présenté lors du conseil syndical du Forum, qui s'est tenu mardi 14 février 2017.

Deux raisons principales à cela, avancent les auteurs de cette étude : « Tout d'abord, parce que les inégalités de richesse économiques s'organisent encore principalement selon une opposition entre sud-ouest et nord-est de l'agglomération parisienne. Mais également parce que les dynamiques en cours semblent plus générées par la proximité des pôles économiques de manière générale que par la seule proximité au centre. »

Des limites communales toujours « structurantes »

Surtout, le fonctionnement métropolitain se nourrit d'interdépendances à toutes les échelles et de mobilités nombreuses qui créent des liens constants entre les différents territoires et organisent des redistributions entre eux. « Les exemples étudiés montrent à quel point la limite communale peut être structurante », indiquent également les auteurs de cette étude.



L'intercommunalité est également un outil pour permettre à chacun des territoires du Grand Paris de faire valoir ses apports au système métropolitain et de peser dans des décisions stratégiques de niveau supérieur, soulignent les auteurs de cette étude. © DR

« C'est le cas à travers la régulation de l'usage de l'espace, avec un droit et des décisions d'urbanisme qui inscrivent dans le sol la souveraineté locale en même temps que des morphologies différentes et donc potentiellement des séparations. C'est également vrai pour la séparation des richesses, poursuivent-ils, avec une maille communale d'affectation de la fiscalité des activités, qui n'a pas de correspondance avec la réalité de l'organisation économique et des bassins d'emploi. »

La fin du jardin à la française

« En fin de compte, dans le cas francilien, la question des effets de la nouvelle organisation administrative repose moins sur la certitude que les politiques mises en place favoriseront le centre au détriment de la périphérie que sur le constat interrogatif du changement de modèle : celui qui s'opère avec le passage dans le champ des collectivités, du jardin à la française à la différenciation territoriale », indique ce rapport. Ses auteurs ajoutent que c'est dans le domaine financier que les interrogations sont les plus fortes. « La taille et la richesse économique du territoire de la métropole du Grand Paris permettent d'envisager à terme un acteur doté de moyens plus importants et renforçant ainsi ses facteurs d'attractivité. Pour autant, d'un point de vue fiscal, l'avantage comparatif de la métropole du Grand Paris, en comparaison des autres pôles économiques franciliens n'est pas avéré. »

Rééquilibrage vs abandon de la cohérence

« La création de la métropole du Grand Paris dans son périmètre actuel doit permettre, pour certains, de favoriser un objectif de rééquilibrage, en particulier en termes de développement urbain et économique, rappellent-ils. Pour d'autres, elle traduirait dans le champs institutionnel l'abandon d'une ambition de cohérence à l'échelle plus large de l'ensemble de l'agglomération parisienne, voire de la région Ile-de-France toute entière ». « Le phénomène actuel de métropolisation vient s'ajouter, dans le cas de Paris, à un

modèle d'agglomération où le centre occupe de longue date une place prépondérante, dans un pays qui a lui-même été structuré par une centralisation très marquée autour de la capitale », poursuivent les auteurs. Ainsi, l'agglomération parisienne concentre 89 % des habitants de la région et 93 % des emplois sur seulement 24 % du territoire.

41 millions de déplacements quotidiens

« Le polycentrisme fait l'objet d'un consensus large en tant que ligne directrice du développement de l'agglomération de Paris et de la région. Toutefois, la dynamique n'est désormais plus extensive et se fonde principalement sur le renforcement de l'attractivité de territoires d'ores et déjà urbanisés », relève également l'étude. Elle souligne les fortes interdépendances dont se nourrit le système métropolitain : chaque jour, 41 millions de déplacements sont réalisés à l'échelle de l'Ile-de-France, pour le travail, les études ou d'autres activités liées aux loisirs. En tendance, on observe une intensification des échanges entre les différents territoires d'Ile-de-France depuis 1982, les Parisiens étant 31 % à travailler en dehors de Paris en 2012 contre 23 % en 1982.

Généralisation de l'intercommunalité

« La généralisation de l'intercommunalité dans la plus grande agglomération française est une réponse aux difficultés posées par les limites communales pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques, concluent les auteurs de cette étude. Les cadres sont en place pour progresser vers un aménagement plus cohérent, des stratégies économiques plus structurées, une solidarité de niveau territorial. L'intercommunalité est également un outil pour permettre à chacun des territoires du Grand Paris de faire valoir ses apports au système métropolitain et de peser dans des décisions stratégiques de niveau supérieur. »